

Ecole de Coarraze

NOTE de RENTREE aux PARENTS

sept. 2024

Merci de lire entièrement ce document et le conserver.

CE DOCUMENT EST INFORMATIF ET NE SE SUBSTITUE PAS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR VOTÉ EN CONSEIL D'ÉCOLE

Une nouvelle année scolaire débute. Quelques rappels sur notre fonctionnement d'école...

DOSSIER ADMINISTRATIF DE RENTREE

Merci de nous rapporter au plus vite les pièces suivantes :

- La fiche de renseignements préremplie. Compléter et corriger en rouge les changements (notamment téléphone). Vérifier l'autorisation de photographie, en bas de la première page.
Si vos coordonnées changent en cours d'année, merci de nous l'indiquer au plus vite. Elles sont essentielles pour vous joindre en cas d'urgence !
- La fiche urgence, à compléter entièrement si elle est vierge, sinon à corriger en **rouge**.
- Les attestations d'assurance scolaire (individuelle accident + responsabilité civile)
- Une participation à **la coopérative scolaire de 10 euros par enfant** (ou 8 euros par enfant si vous avez plusieurs enfants à l'école), en espèces ou chèque à l'ordre de l'OCCE Coarraze. La coopérative scolaire permet d'aider à financer les sorties, voyage scolaire, l'achat de matériel pour les fabrications manuelles, ateliers cuisine, jeux...
- Pour les nouveaux élèves seulement* : La photocopie du carnet de santé (pages vaccination) et du livret de famille (pages parents et enfant)
- Le dossier d'inscription à la maison de l'Enfance si vous ne l'avez pas encore rendu.

REUNIONS D'INFORMATIONS

La réunion de rentrée pour les parents aura lieu :

MARDI 17 SEPTEMBRE à 17H30

suivie d'une réunion dans chaque classe à 18h.

Votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire vous seront données : nous répondrons à vos questions... un moment important pour le suivi de votre enfant !

Dans la suite de l'année scolaire, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les enseignants de vos enfants pour traiter des soucis que vous pourriez rencontrer ou répondre à vos interrogations.

RAPPEL : Le **livret scolaire** est accessible en ligne à tout moment, et ne sera plus imprimé par l'école . Pour y accéder, vous devez créer un compte sur <https://educonnect.education.gouv.fr> Ce compte est valable jusqu'à la fin de la scolarité de vos enfants. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficulté !

Le cahier de liaison est réservé à la correspondance entre l'école et la famille.

Ce cahier devra être vérifié tous les soirs d'école, et remis dans le cartable de votre enfant avant la prochaine journée d'école.

Dans ce cahier figureront, au fur et à mesure de l'année, toutes les informations essentielles à la vie de l'école (date de réunions et fêtes à venir, vie de la classe, rendez-vous...). Vous **devez les lire** et y répondre le cas échéant. Vous pouvez y mettre des informations à destination de l'enseignant de votre enfant.

Nous vous demandons de signer chaque nouvelle information, c'est pour nous la seule assurance que vous ayez bien lu l'information.

Ce cahier sert aussi à diffuser les informations émanant de la mairie, l'Association des Parents d'Elèves, les parents délégués, etc. Ces mots, non collés, sont à conserver à la maison.

Si vous avez besoin d'une information administrative, l'adresse mail de l'école est la suivante : ce.0640430v@ac-bordeaux.fr

ENTREES/SORTIES

Nous vous rappelons les horaires de l'école :

lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8H30 – 11H30 et 13H30 – 16H30.

L'accueil des élèves a lieu de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'école.

Durant les temps de classe, les portes de l'école sont verrouillées. Toute ouverture des portes pendant les heures de classe est à éviter pour des raisons de sécurité et pédagogiques.

Par conséquent, aucun retard ne sera accepté. Un enfant se présentant en retard ne sera donc pas accepté à l'école.

Pour les prises en charge extérieures (prévues à l'avance, en concertation avec l'enseignant), il vous sera possible de récupérer/ramener votre enfant pendant les **horaires de récréation**.

Aux heures de sorties, les élèves inscrits à la maison de l'enfance ce jour-là sont pris en charge par le personnel municipal (restauration scolaire, garderie).

Les autres enfants d'élémentaire sont libérés à la porte du préau et passent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Veillez donc à être ponctuels. Les enfants de maternelle ne sont remis qu'à un adulte répertorié sur la fiche de renseignements.

Pour plus de sécurité, merci à tous les parents de constituer **un dossier d'inscription à la Maison de l'enfance**. Pour ceux qui ne fréquentent pas la garderie habituellement, ce dossier ne vous engage en rien, mais permet de pallier les retards imprévus.

EN CAS D'ABSENCE

Selon l' Article L131-8 Code de l'Education, **toute absence doit être justifiée**.

Merci de laisser un message téléphonique ou mail le matin même **et d'écrire un mot** dans le cahier de liaison, que votre enfant nous montrera à son retour à l'école.

Les cas d'absences répétées sans motif légitime font l'objet d'un protocole de lutte contre l'absentéisme scolaire : un dossier est ouvert et les services départementaux sont informés.

En cas d'absence à l'école, il vous appartient d'annuler les repas de votre enfant auprès de la Maison de l'enfance.

MEDICAL

L'école n'a pas compétence pour pratiquer des actes médicaux ou délivrer des médicaments, ceux-ci sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école.

Attention à signaler tout problème de santé chronique, d'asthme ou d'allergie à l'enseignant dès le début de l'année : Un PAI ou une fiche asthme sera alors mis en place.

En cas d'urgence, l'école s'efforce de prévenir les parents ou la personne responsable désignée sur la fiche d'urgence, qui prennent alors l'enfant en charge.

En cas d'extrême urgence, l'école fait appel aux services de secours.

R.A.S.E.D. : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Votre enfant peut éprouver des difficultés à l'école (d'adaptation, de comportement, de langage, de lecture, de mathématiques...). L'enseignant de votre enfant est le premier à répondre aux difficultés que celui-ci peut vivre et à en discuter avec vous.

Votre enfant peut éventuellement être aidé à l'école pendant le temps scolaire par le R.A.S.E.D. composé d'une psychologue scolaire, d'enseignants chargés de l'aide pédagogique.

Toutes ces personnes ont leur bureau à l'école du Fronton de NAY, mais peuvent se déplacer dans notre école. Elles peuvent être contactées directement par mail (rased.nay@ac-bordeaux.fr) ou par téléphone (05 59 61 13 83)

DECHARGE DE DIRECTION

Tous les **jeudis**, la directrice peut vous recevoir ou prendre votre appel téléphonique aux heures scolaires, avec ou sans rendez-vous.

Les autres jours, elle peut vous répondre par mail (ce.0640430v@ac-bordeaux.fr)

PREVENTION HARCELEMENT

L'école s'est engagée dans la Charte « pHARe » académique de lutte contre le harcèlement, en vue de sa labellisation. L'école reste votre premier interlocuteur en cas de suspicion, n'hésitez pas à nous solliciter.

ELECTIONS PARENTS DELEGUES - CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil d'école est la seule instance officielle offrant aux parents d'élèves un droit de participation à une réflexion sur le fonctionnement de l'école : sécurité, travaux, hygiène, horaires, effectifs, restauration... toutes ces questions, et bien d'autres, sont étudiées et débattues lors de réunions trimestrielles.

Le conseil d'école se compose, sous la présidence du directeur, de représentants de la municipalité, des enseignants et de représentants des parents d'élèves (en nombre égal au nombre de classes).

Ce sont ces derniers que vous élirez le **11 octobre 2024**. Le nombre de postes à pourvoir est égal au nombre de classes, soit 5 titulaires et 5 suppléants.

Les parents qui souhaitent se porter candidats sont invités à le signaler à la directrice avant le 30 septembre 2024.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

« Assoc Parents Actions » est l'association des parents d'élèves de l'école. Elle organise des moments conviviaux (marché de Noël, Ronde du Sargailhouse, fête de l'école...) et soutient financièrement les projets de l'école. Si vous voulez la connaître, et éventuellement la rejoindre pour agir pour l'école, vous êtes invités à la réunion de rentrée,

JEUDI 19 SEPTEMBRE à 19H45, à la mairie.

École primaire publique Henri IV

Circonscription de PAU Sud

1, rue Joliot Curie 64800 COARRAZE

☎ 05 59 61 09 03

Attention : Permanence téléphonique le jeudi seulement. Les autres jours, merci de laisser un message sur le répondeur, nous vous recontacterons.

✉ ce.0640430v@ac-bordeaux.fr

HORAIRES DE CLASSE les LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS

Matin : 8h30 – 11h30 (accueil à partir de 8H20)

AM : 13h30 – 16h30 (accueil à partir de 13H20)

MAISON DE L'ENFANCE (garderie / cantine)

☎ 05 59 61 04 60

✉ maisondelenfance@coarraze.fr

L'EQUIPE ENSEIGNANTE

PS-MS-GS: **Marina Tisé**

CP/CE1/CE2 : **Christine Bruel**

CE2/CM1/CM2: **Irène Renaud (lundi et mardi) / Aurélie Escoute (jeudi et vendredi)**

Maternelle bilingue occitan : **Bialana Larrey Lassalle**

Élémentaire bilingue occitan : **Audrey Pémoulié / Camille Koeberle (le jeudi)**

Direction : **Irène Renaud**

**Inspectrice de l'Education Nationale Pau Sud : Véronique Gerde
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques : 05 59 82 22 00**

CONGÉS SCOLAIRES 2024-2025

TOUSSAINT du samedi 19 octobre 2024 au lundi 4 novembre au matin
NOËL du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 au matin
HIVER du samedi 22 février 2025 au lundi 10 mars 2025 au matin
PRINTEMPS du samedi 19 avril 2025 au lundi 4 mai 2025 au matin
Début des vacances d'été samedi 5 juillet 2025

JOURS FÉRIÉS

De plus, il n'y aura pas école les jours suivants :

- lundi 11 novembre 2024 (Armistice)
- jeudi 8 mai 2025 (Armistice)
- jeudi 29 mai et vendredi 30 mai (Ascension)
- lundi 9 juin 2025 (lundi de Pentecôte)